



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le vendredi 10 juin 2022

### **BAIGNADE DÉCONSEILLÉE SUR LE LITTORAL DE LA CHARENTE-MARITIME**

Nicolas Basselier, préfet de la Charente-Maritime, appelle les personnes qui fréquentent les plages charentaises-maritimes à la plus grande vigilance. Un risque maximum pour les baignes est confirmé ce samedi 11 juin (5 sur une échelle de 5) sur le littoral de Nouvelle-Aquitaine.

En Charente-Maritime, 5 communes sont particulièrement concernées : Le-Grand-Village-Plage, Saint-Georges-d'Oléron, Saint-Trojan-les-Bains, La Tremblade et Les Mathes.

La baignade est déconseillée dans les communes concernées par le phénomène des baignes. Les baigneurs et pratiquants d'une activité nautique qui fréquentent les plages sont appelés à faire preuve de la plus grande prudence.

Les conditions de baignade sont particulièrement dangereuses en ce moment, compte tenu de la concordance de divers phénomènes : houle et vagues de bord, forts courants et formation de baignes, températures de l'air et de l'eau élevées pour la saison.

Il est donc primordial d'adopter un comportement responsable basé sur la prudence, la vigilance, le respect strict des consignes de sécurité.

#### **Principaux conseils pour se baigner en toute sécurité :**

- Surveiller vos enfants en permanence, rester toujours avec eux quand ils jouent au bord de l'eau ou lorsqu'ils sont dans l'eau ;
- Tenir compte de votre forme physique : ne pas se baigner si l'on ressent un trouble physique (fatigue, problèmes de santé, frissons) et ne pas surestimer votre niveau de natation ;
- Un baigneur attentif est un baigneur en sécurité : prévenir un proche avant de se baigner, respecter les consignes de sécurité signalées par les drapeaux de baignade, ne pas s'exposer longtemps au soleil et rentrer dans l'eau progressivement, ne pas boire d'alcool avant la baignade, etc ;
- En cas d'urgence, appeler le 112 (gratuit depuis un poste fixe ou mobile).

#### **Contact réservé à la presse**

Service départemental de la communication  
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : [pref-communication@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente-maritime.gouv.fr)

38 rue Réaumur  
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1  
[www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)  
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)